

Le conseil de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean siège en séance ordinaire, ce 2 octobre 2023, à 19 h 30 à la salle du conseil.

Sont présents à cette séance: Mesdames Claudia Desbiens, Claudia Tremblay et Martine Chrétien ainsi que Messieurs Jean-Denis Martel et Rémi Brassard.

Sous la présidence de Madame Claire Desbiens, mairesse.

La greffière-trésorière/directrice générale était présente.

OUVERTURE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous et constate le quorum.

2023-165

ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté.

1 Administration

- 1.1 Présences
- 1.2 Ouverture
- 1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation des procès-verbaux des séances du 11 et 25 septembre 2023
- 1.5 Correspondances
- 1.6 Rapport des représentants du conseil

- 1.7 Rapport général de la mairesse
- 1.8 Rapport de la directrice générale
- 1.9 Mise à jour de comité – Comité ressource humaine (RH)
- 1.10 Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

2 Finance

- 2.1 Factures et liste des comptes pour approbation
- 2.2 Dépôt balance de vérification

3 Hygiène du milieu

- 3.1 Autorisation ClicSécur – François Gaudreault
- 3.2 Achat ordinateur portable – Traitement des eaux

4 Infrastructures

- 4.1 Soumission SPO Électrique – Maison de jeunes

5 Loisirs et cultures

- 5.1 Demande aide financière – Fondation DI TSA
- 5.2 Demande aide financière – La Grande Marche de Roberval

6 Période de questions

7 Levée de l'assemblée

2023-166

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 11 ET 25 SEPTEMBRE 2023

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux du 11 et 25 septembre 2023 tel quel.

Le procès-verbal du 11 septembre avec le correctif au point de la création du comité de vie communautaire, il faudra ajouter le nom de Monsieur Jean-Denis Martel comme représentant.

2023-167

CORRESPONDANCE

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le résumé de la correspondance et des documents reçus et remis aux membres du conseil en date du 28 septembre 2023.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL

Les membres du conseil font le résumé des représentations qu'ils ont effectuées et dressent le rapport des divers comités sur lesquels ils siègent.

RAPPORT GÉNÉRAL DE LA MAIRESSE

La mairesse fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC du Domaine-du-Roy et dans les comités dont il est le représentant.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale fait un rapport des divers travaux qui ont été effectués par les employés au cours du mois se terminant.

2023-168

MISE À JOUR DE COMITÉ – COMITÉ RESSOURCE HUMAINE (RH)

ATTENDU QUE le conseil a élu un comité de ressources humaines lors de la séance du 15 novembre 2021;

ATTENDU QUE le comité doit avoir un corpus détaillé;

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le corpus suivant :

Mission :

Le comité de ressource humaine a pour mission d'encadrer et répondre aux besoins de la directrice générale afin d'exécuter ses fonctions. Le comité veille à la création et aux renouvellements des différentes politiques entourant la gestion des employés.

Tâches :

- Participe aux démarches d'embauches des employés;
- Met à jour la politique de gestion des employés ou toute autre politique ayant attrait aux employés;
- Réalise le contrat et les évaluations de la directrice générale.

2023-169

RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers, que la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.
- De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés Madame Nancy Guillemette et Monsieur Alexis Brunelle-Duceppe, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

2023-170

FACTURES ET LISTES DES COMPTES POUR APPROBATION

Il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Madame Martine Chrétien et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver :

Les factures énumérées ci-dessous ainsi que la liste des comptes pour approbation qui leur a été remise au 28 septembre 2023.

Factures payées par la délégation de pouvoir des dépenses incompressibles 2023

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
9199-1687 Québec Inc.	Louis Lapointe Transport de gravier	655.98 \$	19738
Authen-Tic	Mensualité services	1 500.00 \$	26310-29EAL
Bell Canada	Public Access	57.49 \$	19742
Bell Canada	Faxe	164.50 \$	26310-99778
Cain Lamarre	Consultations générales	160.68 \$	26310-28GRD
Cain Lamarre	Dossier litige	525.29 \$	26310-28C9U
Hydro Québec	Électricité 53 rue Principale	453.64 \$	27014-31953
MRC Domaine du Roy	Quote-part évaluation	1 891.98 \$	19745

MRC Domaine du Roy	Quote-part Gestion des déchets	6 722.38 \$	19745
MRC Domaine du Roy	Quote-part transport coll. et adapté	189.14 \$	19745
Yves Émond	Contrat ent. Ménager	475.00 \$	19743
Total		12 796.08 \$	

Factures à payer selon le règlement numéro 2022-06 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire 2023

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
ADMQ	Colloque annuel	70.00 \$	19739
Inter-cité usinage	Accotement	995.11 \$	19744
Municipalité du Lac-Bouchette	Frais de déplacement - Colloque de zone	43.12 \$	19746
QTL Quincaillerie	Tuile pour boîte à lettres - Goupille (Tracteur)	84.91 \$	19740
Total		1 193.14 \$	

Factures à approuver – sous résolution

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
Dufresne Asphalte	Travaux d'asphaltage	28 427.57 \$	19741
Total		28 427.57 \$	

Je soussignée, Catherine Asselin, directrice générale/greffière-trésorière, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Saint-André dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Catherine Asselin
Directrice générale /greffière-trésorière

2023-171 DÉPÔT BALANCE DE VÉRIFICATION

Monsieur Jean-Denis Martel, dépose au conseil la balance de vérification en date du 28 septembre 2023.

2023-172 AUTORISATION CLICSÉQR – FRANÇOIS GAUDREULT

ATTENDU QUE lors de la mise en fonction de l'installation d'interception et assainissement des eaux usées le responsable des travaux publics devra régulièrement remplir des formulaires officiels sur le site du PGAMR;

ATTENDU QU'afin d'accéder aux formulaires, celui-ci devra s'identifier avec ClicSÉQR;

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inscription de Monsieur François Gaudreault sur ClicSÉQR.

2023-173 ACHAT ORDINATEUR PORTABLE – TRAITEMENT DES EAUX

ATTENDU QUE lors des tests de l'installation des eaux usées, il a été démontré que plusieurs rapports informatiques devront être comptabilisés ;

ATTENDU QUE l'ordinateur qui sera installé dans le bâtiment de traitement servira d'automate uniquement;

ATTENDU QUE pour effectuer un travail efficace et efficient, les employés des travaux publics devront avoir un appareil mobile afin de prendre les données aux 3 différents postes ;

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Martine Chrétien et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale soit autorisée a procédé à l'achat d'un ordinateur portable avec un étui protecteur pour le traitement des eaux usées;

QUE l'ordinateur sera payé à même l'emprunt temporaire et ajouté aux frais du projet d'interception et assainissement des eaux usées.

2023-174

SOUSSION SPO ÉLECTRIQUE – MAISON DE JEUNES

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'ajout d'une hotte de cuisine dans le local de la maison de jeunes;

ATTENDU QUE le système électrique du bâtiment a déjà atteint sa limite et présente des lacunes selon les appareils présentement installés et utilisés;

ATTENDU QUE des modifications doivent être faites afin de supporter la demande électrique du bâtiment;

ATTENDU QUE la responsable de la Maison de jeunes, Madame Rita Chamberland, Monsieur François Gaudreault, responsable des travaux publics et Madame Catherine Asselin, directrice générale ont rencontré le technicien de SPO Électrique afin de déterminer les besoins à combler étant;

- Fourniture et installation de 3 nouveaux circuits électriques pour 3 nouvelles prises pour l'aspirateur, la machine à slush et le coin déjeuner.

ATTENDU QU'une soumission a été soumise au conseil au montant de 950 \$ plus taxes;

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de SPO Électrique pour un montant de neuf cent cinquante (950 \$) plus taxes applicables.

2023-175

MARCHES DE LA PERSÉVÉRANCE

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de soutien financier en provenance du Service sécurité incendie de Roberval pour une levée de fonds au profit de la fondation Di TSA;

ATTENDU QUE les pompiers s'engagent à monter les marches de Val-Jalbert avec leurs équipements complets;

ATTENDU QUE lors de l'événement, les revenus des entrées au site sera remis à la fondation;

IL est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité des conseillers de donné une aide financière de cent dollars (100\$) pour l'évènement.

2023-176

LA GRANDE MARCHÉ DE ROBERVAL

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'appui pour La Grande Marche de Roberval d'un montant de cinquante dollars (50 \$).

Le conseil a reçu une demande d'appui financier pour la Grande Marche

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens viennent poser des questions.

2023-177

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 07.

Claire Desbiens
Mairesse

Catherine Asselin
Directrice générale
/greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

Je, Claire Desbiens, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec